

# SMIRTOM DE LA RÉGION DE L'AIGLE

## COMITÉ SYNDICAL DU 6 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre, le six mars à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à Glos La Ferrière sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

### Etaient présent(e)s :

**Titulaires :** Mmes et Mrs FLEURIEL, POPRAWSKI, NETZER, ROTH LE GENTIL, LELIEVRE, BOUILLAUT, JUSZEZAK, PREVOST, SAUNOIS, PAUTHONNIER, ROBIN, HEBERT, COTTENCEAU, GOUSSIN, MONTHINO, VERHALLE, DESFRESNES, PETIT, POISSON, BERNARD, BOURRIER, LEBRETON, MATHIAS, PAULHIAC, BRUNET, PINART, RAMMELAERE, COLLET, HARDUIN,

**Suppléants :** Mmes et Mrs ANSART, PORTE, BOUDRY.

**Membres consultatifs :** Mme, M. PAUVERT, STORTI.

**Etaient absents excusés :** Mrs KLYMKO, LEROY, GEGU, GONDOUIN, BIGNON, DELARUE, CHAUVIN, FARULT.

**Également présents :** M. COUSSERAND (directeur), Mesdames LONGUET (Ambassadrice du tri), et MERCIER (Secrétaire).

Madame HARDUIN a été nommée secrétaire de séance.

---

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 11 octobre 2023
- Présentation des délibérations prises en bureau
- Élection au bureau d' un membre représentant la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche
- Contractualisation avec les Éco-organismes agréés pour la REP PMCB
- Mise à jour du règlement - accès gratuit des professionnels pour les PMCB
- Délégation au Président pour admission en non valeur des créances inférieures à 100 €
- Débat d'Orientation Budgétaire
  
- Questions diverses

Monsieur NETZER président accueille l'assemblée à Glos La Ferrière et remercie tous les membres de leur présence.

Le président demande s'il y a des observations concernant le dernier compte rendu. Aucune remarque n'étant observée, le compte-rendu a été adopté.

### ◆ Présentation des délibérations prises en bureau

**Création de poste :** 1 technicien

**Suppressions de postes :** 1 adjoint technique territorial principal de deuxième classe.

Signature des conventions avec les Eco-organismes pour les reprises matières barème G 2024-2029

Facturation à hauteur de 10 euros pour refaire la carte d'accès en déchèterie aux professionnels

Prime de fin d'année pour un montant de 1 193€

Noël des enfants du personnel : Bons d'achat d'un montant de 45 € et une place de cinéma pour aller voir la projection d'un Walt Disney.

Signature de la REP PMCB (déchets du bâtiment)

Revalorisation de 15 % de l'IFSE (Versement mensuel)

Revalorisation de 20 % du CIA (Versement annuel)

Mise en place de la prime pouvoir d'achat pour un montant de 17 030 € incluant les cotisations patronales.

---

## Comité syndical

### ◆ Élection au bureau d' un membre représentant la CDC du Pays de Mortagne-au Perche

Monsieur NETZER informe les membres du comité syndical que suite au décès de Monsieur GANDAIS Jean Claude, il faut un représentant de la communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche au bureau.

Monsieur POISSON accepte d'être nommé membre du bureau représentant la communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche.

**A l'unanimité Monsieur POISSON Patrick a été nommé membre du bureau.**

### ◆ Contractualisation avec les Éco-organismes agréés pour la REP PMCB

La mise en place de la REP PMCB (filiale de déchets de construction du bâtiment) demande une contractualisation avec les Eco-organismes proposés :

- Ecomaison
- valdéla
- Ecominéro
- Valobat

Un contrat va être signé avec Ecomaison, sachant que la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton sera point de maillage, et les déchèteries annexes seront point de reprise.

La mise en place est prévue pour le 1<sup>er</sup> mars 2024.

### ◆ Mise à jour du règlement - accès gratuit des professionnels pour les PMCB

La mise en place de la filiale PMCB donne un accès gratuit pour les professionnels. Cet accès gratuit concerne le fibrociment et les gravats. Il faut modifier la grille tarifaire insérée dans le règlement.

**A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident la mise à jour du règlement pour un accès gratuit aux professionnels concernant le fibrociment et les gravats.**

◆ **Délégation au Président pour admission en non-valeur des créances inférieures à 100 €**

Les admissions en non-valeur concernent des titres émis sur les années antérieures et non réglés. A ce jour, le trésor public souhaite passer des écritures en non-valeur de titres inférieurs à 100 euros. Ces créances ne seront jamais soldées pour différentes raisons, dont des liquidations judiciaires.

**A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident la proposition de donner délégation au Président pour les admissions en non-valeur des créances inférieures à 100 euros.**

◆ **Débat d'Orientation Budgétaire**

La présentation du débat d'orientation budgétaire est faite par Monsieur Netzer. Vous retrouverez l'ensemble de cette présentation en ANNEXE.

Après délibération, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, actent la tenue du débat d'orientation budgétaire et l'existence du rapport d'orientation budgétaire.

**les participations suivantes des collectivités adhérentes au SMIRTOM sont proposées :**

- CDC des Pays de l'Aigle pour 2 437 839 euros
- CDC Hauts du Perche pour 92 620 euros
- CDC Pays de Mortagne au Perche pour 17 808 euros
  
- Smirtom du Perche Ornaïs pour 73 607 euros.

**A l'unanimité, les montants des participations pour la TEOM sont validées.**

**QUESTIONS DIVERSES**

- ▶ Monsieur Netzer informe l'assemblée, que des bacs à roulettes jaunes et gris sont mis Rue des Emmangeards, afin de rendre le quartier un peu plus propre.
  
- ▶ Monsieur Pinart demande de revoir les refus de sacs jaunes en déchèterie. Les administrés veulent apporter des sacs jaunes, mais ont obligation de les vider aux conteneurs de tri sélectif. Jusqu'à présent, les gardiens demandent aux habitants de vider leur sac à l'air de tri sauf les sacs refusés.
  
- ▶ Monsieur Hébert informe Monsieur Netzer qu'il va recevoir une invitation pour le quartier Blaizot.
  
- ▶ Monsieur Collet demande s'il est possible d'équiper les cimetières en composteurs. La mise en place des biodéchets permettrait peut-être un tri approfondi des déchets verts. Si possible, sous quelle condition pouvons-nous équiper les cimetières ?

Tous les sujets étant abordés, le Comité Syndical s'est terminé à 21h30.

Le secrétaire,

A. HARDUIN

Le 11/06/2024  


